



**Treizième  
Congrès des Nations Unies  
pour la prévention du crime  
et la justice pénale**

Doha, 12-19 avril 2015

Distr. générale  
19 mars 2015  
Français  
Original: anglais

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Succès obtenus et difficultés rencontrées dans l'application  
des politiques et stratégies globales en matière de prévention  
du crime et de justice pénale visant à promouvoir  
l'état de droit aux niveaux national et international  
et à favoriser le développement durable**

**Rapport du Groupe d'experts sur l'Ensemble de règles  
minima pour le traitement des détenus sur les travaux de  
sa quatrième réunion**

**Note du Secrétariat**

Dans sa résolution 69/192 intitulée "Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus", l'Assemblée générale a décidé de proroger le mandat du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, qu'elle a autorisé à poursuivre ses travaux, afin qu'il parvienne à un consensus et présente un rapport au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, aux fins de l'information de l'atelier sur le rôle des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale à l'appui de systèmes de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsables, et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-quatrième session, pour examen. Le rapport du Groupe d'experts sur les travaux de sa quatrième réunion sera présenté au treizième Congrès sous la cote E/CN.15/2015/17.

\* A/CONF.222/1.

